



Annexe

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES **ANNEE 2025**

PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires est une disposition légale prévue au Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2312-1.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Il doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget.

Le contenu du Débat d'Orientations Budgétaires porte sur les « *orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune* ».

Le Règlement Budgétaire et Financier adopté au conseil municipal du 4 octobre 2022 fait référence au Rapport d'Orientations Budgétaires dans son article 1.1.1.

I – LE CONTEXTE NATIONAL - LOI DE FINANCES POUR 2025

Éléments de contexte économique et financier

L'année 2024 a été marquée par une inflation moindre qu'en 2023 et par des tarifs énergétiques en baisse mais toujours élevés par rapport à 2021 et 2022.

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent.

Eléments macroéconomiques et cadrage fiscal à la date du 7 janvier 2025 :

- Croissance prévisionnelle 2025 : +1,1 % (+1,4 % en 2024)
- Inflation prévisionnelle 2025 : 1,6% (2,4% en 2024)
- Evolution de la dette 2025 : 112,2 % du PIB (109,7 % du PIB en 2024)
- Déficit public : 5,4 % pour 2025
- Taux de croissance du PIB 2025 : +1,00 % (+1,1% en 2024)
- Revalorisation des valeurs locatives 2025 : inflation N-2 / N-1 : + 1,7 %

Contexte financier des collectivités locales, quelques chiffres pour l'année 2023 par rapport à 2022 :

- Evolution des dépenses de fonctionnement : + 5,8% surtout en raison de la hausse des tarifs gaz et électricité, de l'inflation et des charges de personnel (+4,5% en 2022) ;
- Evolution des recettes de fonctionnement : + 3,3 % (+4,7 % en 2022) ;
- Evolution des dépenses d'investissement : + 6,7 % (+6,8 % en 2022)
- Croissance de l'encours de la dette : + 1,00 %.

Source : note n°185 de la DGCL d'août 2024

Les dotations de l'Etat :

L'Etat prévoit une baisse des concours financiers aux collectivités (53,5 Mds € en 2025 contre 54 Mds € en 2024).

L'enveloppe DGF de 27,2 Mds € est en légère hausse en 2025 (+100 millions d'€).

Les dotations de péréquation devraient être en hausse :

- Dotation de solidarité urbaine : +140 millions d'euros
- Dotation de solidarité rurale : +150 millions d'euros

Le financement de ces hausses se fait par un prélèvement sur la part forfaitaire.

Le soutien à l'investissement :

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se répartissent comme ceci :

- DETR : 1,046 milliard d'€
- DSIL : 570 millions
- DGD : 1,588 milliard d'€
- DSID : 212 millions d'€
- Le fonds vert sera de 1 milliard d'euros en 2025 contre 2,5 milliards en 2024.

La péréquation horizontale : le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Il assure une redistribution des ressources des ensembles communaux et intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été modifié (article 240 de la LFI 2024) en remplaçant le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçu par le bloc communal par la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de cet impôt.

Le montant du FPIC en 2025 restera plafonné à 1 Md€, son niveau de 2024.

Fiscalité :

Les données publiées par l'INSEE le 13 décembre 2024, basées sur l'inflation de novembre 2024, confirment une augmentation des bases locatives de 1,70 %.

II – LE CONTEXTE LOCAL

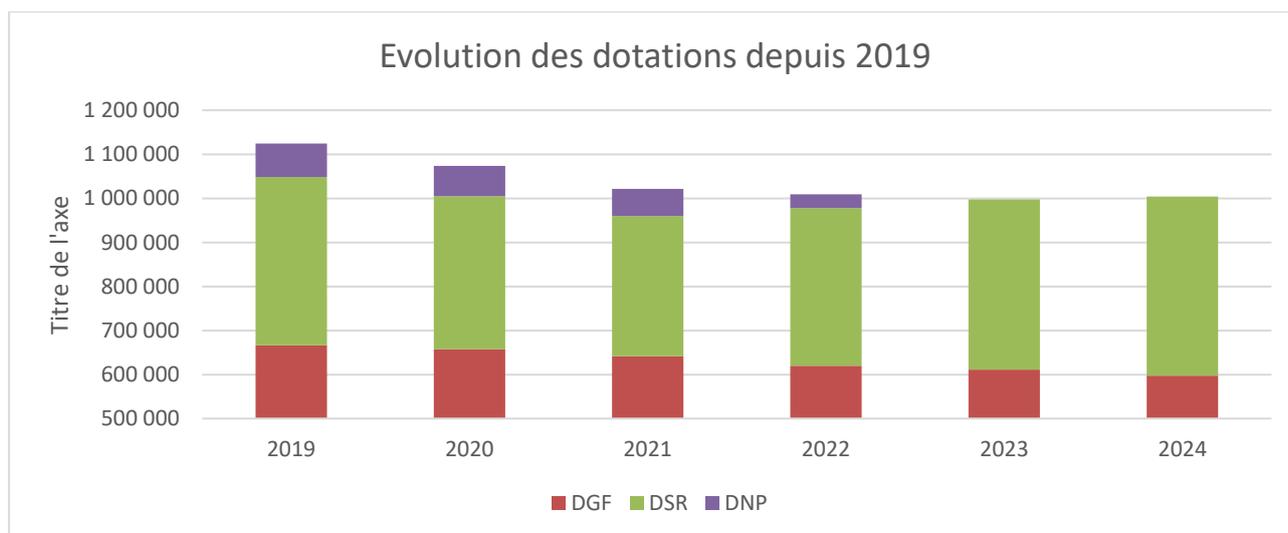
SITUATION DE LA COMMUNE AU 31/12/2024

Données générales sur la Commune pour 2024 :

- Evolution des dépenses de fonctionnement : - 0,57 % en 2024 ;
- Evolution des recettes de fonctionnement : + 3,13 % en 2024 ;
- Evolution de l'épargne brute : + 277 235 € soit + 37,73 % ;
- Evolution de l'épargne nette + 272 942 € soit + 66,39 % ;
- Diminution de l'encours de la dette : - 3,78 % en 2024.

Historique des dotations de l'Etat depuis 2019

Compte	Libellé	Titre 2019	Titre 2020	Titre 2021	Titre 2022	Titre 2023	Titre 2024
7411	DGF dotation forfaitaire	666 658,00	657 782,00	641 871,00	619 688,00	611 094,00	597 674,00
74121	Dotation Solidarité Rurale	381 700,00	347 308,00	318 017,00	358 546,00	386 798,00	406 776,00
74127	Dotation Nationale de Péréquation	76 124,00	68 512,00	61 661,00	30 831,00	0,00	0,00
	Total	1 124 482,00	1 073 602,00	1 021 549,00	1 009 065,00	997 892,00	1 004 450,00
	<i>Variation / année précédente</i>		-4,52%	-4,85%	-1,22%	-1,11%	+0,66%
	<i>Variation depuis 2019</i>		-4,52%	-9,15%	-10,26%	-11,26%	-10,67%



Pour 2025, la loi de finances prévoit une hausse de l'enveloppe de la DGF afin de limiter la baisse de cette dotation pour certaines communes. La DGF prend en compte le critère population :

Au 1^{er} janvier 2024 :

- Population INSEE 6 535 habitants (*notification du 18/12/2023*)
- Population DGF 6 535 + 76 résidences secondaires = 6 611 habitants

Au 1^{er} janvier 2025 :

- Population INSEE 6 394 habitants (*notification du 10/12/2024*)
- Population DGF 6 394 + 76 résidences secondaires = 6 470 habitants

Avec une réduction prévisionnelle de 141 habitants, une baisse de la DGF communale est probable en 2025.

Historique des compensations de l'Etat depuis 2019

Compte	Libellé	Titré 2019	Titré 2020	Titré 2021 *	Titré 2022	Titré 2023	Titré 2024
7482	Compensation taxe additionnelle droits mutation	346,00	371,00	166,00	189,00	477,00	198,00
748312	Dotation compensation Réforme TP	177 509,00	175 177,00	175 177,00	175 177,00	175 177,00	172 116,00
74833	Compensations fiscales	137 724,00	144 581,00	328 456,00	343 142,00	355 344,00	365 974,00
	Total	315 579,00	320 129,00	503 799,00	518 508,00	530 998,00	538 288,00
	Variation / année précédente		1,44%	57,37%	2,92%	2,40%	1,37%
	Variation depuis 2019		1,44%	59,64%	64,43%	68,26%	70,57%

Recettes des taxes locales depuis 2019 (en €)

Taxes	2019	2020	2021 *	2022	2023	2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 512 143	1 923 214	3 040 307	3 117 278	3 322 916	3 448 183
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35 316	43 143	44 074	45 128	48 507	49 858
Taxe habitation sur logements vacants	22 254	24 961	21 199	21 859	31 297	47 205
Taxes habitation	829 278	843 207	47 555	44 388	63 415	55 519
Montant de l'effet de coefficient correcteur	/	/	100 075	103 738	110 293	114 374
TOTAL	2 398 991	2 834 525	3 253 210	3 332 391	3 576 428	3 715 139

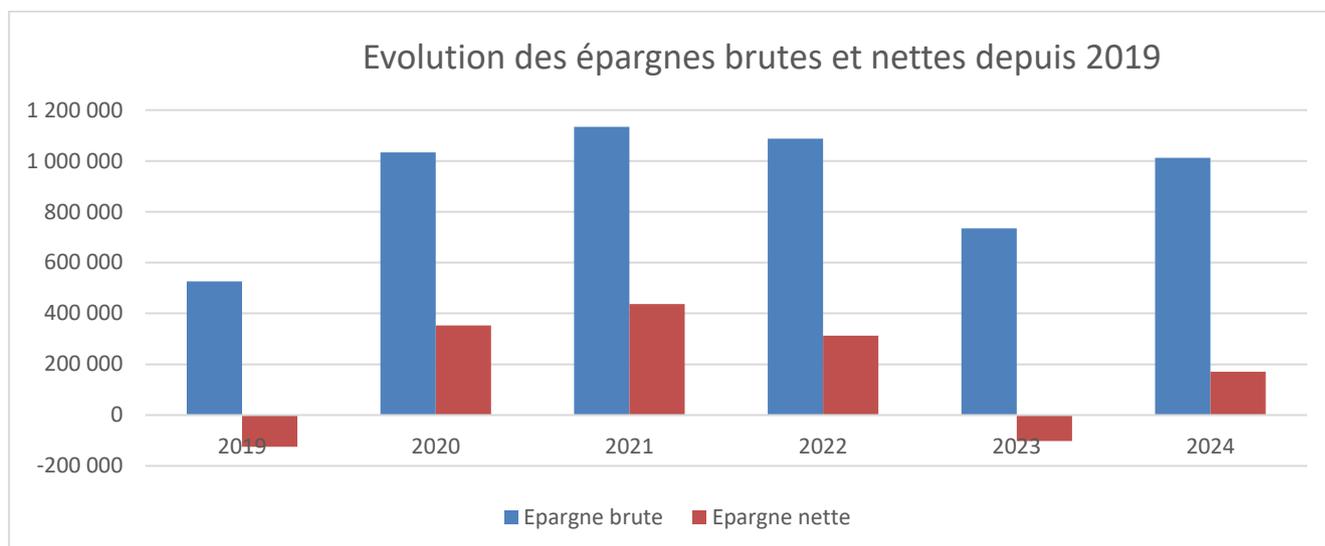
* réforme taxe foncière de 2021

Résultats 2024 :

- Section de Fonctionnement :

Résultats - Section de fonctionnement sur la période 2019 – 2024

en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes	7 507 880	8 268 348	8 295 123	8 467 841	8 735 355	9 009 418
Dépenses	7 271 703	7 534 960	7 558 865	7 737 675	8 390 185	8 341 787
Résultat de fonctionnement (excédent)	236 177	733 388	736 259	730 166	345 170	667 631
Epargne brute	526 074	1 033 098	1 134 479	1 088 008	734 806	1 012 653
Variation N-N-1		507 024	101 381	-46 471	-353 202	277 847
Epargne nette	-124 133	352 114	473 168	312 137	-102 459	171 095



Nous constatons une hausse de l'excédent 2024 de 322 461 € par rapport à 2023 :

Les recettes ont augmenté de 274 063 €.

Les dépenses ont diminué de 48 398 €.

Les recettes ont augmenté fortement, l'écart de 322 461 € entre le résultat 2024 et celui de 2023 favorise les épargnes :

- Epargne brute : hausse de 277 847 €
- Epargne nette : hausse de 273 554 €

Le résultat cumulé (résultat 2024 + excédent antérieur 2023) s'élève à 1 495 381 €.

Dépenses :Recettes :

Catégories de dépenses	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Tendance	Catégories de recettes	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Tendance
Charges à caractère général	2 420 455	2 078 946	↘	DGF	611 094	597 674	↘
Charges de personnel	4 660 965	4 908 030	↗	Autres dotations Etat	981 805	1 011 562	↗
Indemnités des élus	119 964	119 314	↘	Autres participations	164 039	170 271	↗
Subventions aux associations	97 029	68 574	↘	Fiscalité : TH TF TFNB,	3 576 428	3 719 762	↗
Autres subventions	15 795	22 095	↗	Attribution de compensation	1 712 997	1 712 997	=
Reversement de fiscalité (dont FPIC)	53 633 dont FPIC 49 098 €	52 895 dont FPIC 50 496 €	↘	Taxe sur les pylones et taxe de séjour	52 877	58 584	↗
Subvention au CCAS	270 000	320 000	↗	Taxe électricité	204 418	151 430	↘
Contributions aux organismes publics	90 243	90 945	↗	Droits de mutation	149 935	147 937	↘
Charges financières	227 437	222 769	↘	Droits de places	9 623	7 496	↘
Charges spécifiques	537	0	↘	FNGIR	346 191	346 191	=
Opérations de cessions	20 778	76 500	↗	Produits spécifiques	24 922	30 287	↗
Amortissements	413 348	381 051	↘	Opérations de cessions	20 778	76 500	↗
Dotations pour risques		668	↗	Produits de gestion courante	816 714	920 680	↗
				Production immobilisée	36 823	21 349	↘
				Reprise sur provisions, reprise des subventions + neutralisation amortissements	23 712	36 698	↗
TOTAL	8 390 185	8 341 787	↘		8 735 355	9 009 418	↗
				EXCEDENT	345 170	667 631	↗

Ces variations sont expliquées par les différents éléments suivants :

✓ Remarques sur les dépenses :

- Les charges à caractère général sont en diminution (- 341 509 € ; - 14,11%) due à la baisse des tarifs électricité et gaz (-171 800 €), à des efforts réalisés par les services en achat de fournitures d'entretien et de petits équipements de - 40 300 €, à des dépenses importantes observées en 2023 mais non renouvelées en 2024 (*tempête du 19 juin 2023 pour 110 300 €, marché médiéval pour 33 000 €*). A noter, le montant des cotisations d'assurances (*dommage aux biens et flotte automobile*) est en augmentation de 20 091 € (27 052 € en 2023 et 47 143 € en 2024 / +74,26 %) ;
- Les charges de personnel varient de + 5,03 % : en raison des hausses du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023, du taux du versement mobilité au 1^{er} juillet 2024 (de 1,40 % à 2,00%), au recrutement de saisonniers et remplaçants, au glissement vieillesse technicité et à la cotisation d'assurance du personnel (141 291 € en 2023 et 164 863 € en 2024 / +23 572 € / +16,68 %) ;
- FPIC : la ville a été contributrice à hauteur de 50 096 € en hausse de 2,03 % ;
- Le compte « subventions aux associations » diminue de 29,33 % : la subvention de 23 000 € versée habituellement au COS du personnel communal n'a pas été versée en raison du changement d'activité de l'association, la commune cotise maintenant à Plurelya sur une

autre imputation (*compte 6281 cotisations dans les charges à caractère général*).
L'enveloppe restante aux autres associations est restée stable ;

- Les charges financières (*intérêts des emprunts*) sont en baisse (- 4 668 € soit -2,05 %) en raison de taux plus faibles sur les prêts récemment contractés, de la baisse des taux variables Euribor (3 contrats) et du désendettement observé sur l'exercice (*voir tableau d'évolution du capital restant dû page 12*) ;
- La subvention versée au CCAS est en hausse de 50 000 € pour répondre à un besoin d'équilibre.

✓ Remarques sur les recettes :

- La part forfaitaire de la DGF a diminué de 2,20 % (*baisse de la population municipale*) ;
- La recette fiscale est en hausse notamment due à la revalorisation des bases locatives de 3,90 % ;
- Les droits de mutation diminuent légèrement en raison de la crise immobilière toujours d'actualité ;
- Les produits de gestion courante, correspondent à l'activité des services, aux locations de biens immobiliers et aux remboursements de nos assureurs. Ces produits sont en hausse de 12,73 % (103 966 €) et cela s'explique surtout par les remboursements de nos assureurs pour un total de 88 000 € suite à l'orage de juin 2023 mais aussi par la bonne fréquentation des services ;
- La recette des taxes électricité est en baisse, cela est due à un changement du procédé de versement de la part du SDE18 (*15 mois ont été perçus en 2023 et une avance estimée par le SDE18 a été versée en 2024*) ;

Taux d'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement sur la période 2019-2024

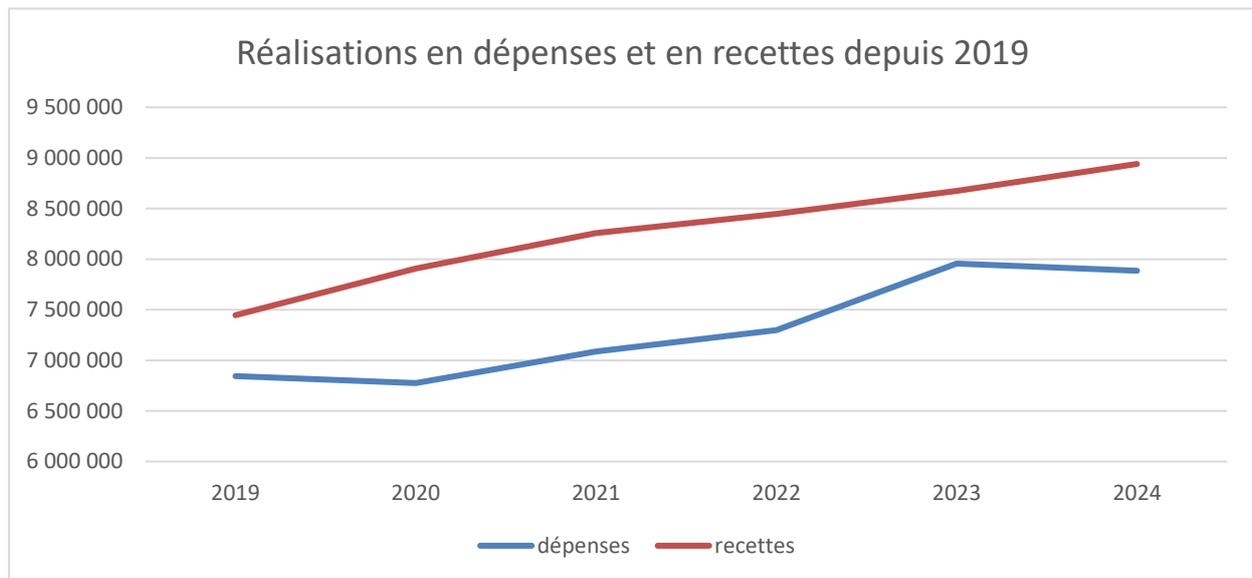
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BP (crédits ouverts dépenses réelles)	7 327 784	7 486 340	7 128 211	7 719 246	8 028 389	8 353 089
BP+DM+REPORTS	7 381 778	7 536 818	7 325 348	7 785 072	8 282 040	8 491 098
<i>Variation (BP+DM+ Reports)-BP / BP</i>	0,74%	0,67%	2,77%	0,85%	3,15%	1,65%
REALISATIONS	6 835 246	6 775 327	7 085 525	7 299 579	7 956 059	7 884 236
<i>Taux de réalisation (CA / BP)</i>	93,28%	90,50%	99,40%	94,56%	99,09%	94,39%
<i>Taux de réalisation (CA / (BP+DM+Reports))</i>	92,60%	89,90%	96,73%	93,76%	96,06%	92,85%

Taux d'exécution budgétaire des recettes de fonctionnement sur la période 2019-2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BP (crédits ouverts recettes réelles)	7 105 323	7 422 140	7 394 773	8 153 962	8 430 809	8 529 243
BP+DM+REPORTS (crédits ouverts)	7 268 755	7 466 997	7 864 471	8 214 794	8 467 828	8 707 935
<i>Variation (BP+DM+ Reports)-BP / BP</i>	0,90%	0,60%	6,35%	0,75%	0,43%	2,09%
REALISATIONS	7 437 859	7 907 014	8 256 305	8 446 256	8 676 800	8 929 172
<i>Taux de réalisation (CA / BP)</i>	104,68%	106,53%	116,65%	103,58%	102,91%	104,89%
<i>Taux de réalisation (CA / (BP+DM+Reports))</i>	102,33%	105,89%	104,98%	102,82%	102,46%	102,54%

Les taux d'exécution de la section de fonctionnement sont satisfaisants :

- en dépenses de 92,85 %
- en recettes de 102,54 %.



- Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 162 080 € dont dépenses d'équipement : 2 022 724 € (*chapitres 20, 204, 21 et 23*), annuité de la dette 841 557 € et opérations d'ordre 290 299 € (*dont 210 053 € en opérations patrimoniales donc équilibrées par des recettes d'investissement du même montant*).

Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement (*chapitres 20, 204, 21, 23 et 26*) est de 50,85 %.

Les recettes sont de 2 165 996 € dont les tirages sur les contrats d'emprunts pour 400 000 €, le virement de la section de fonctionnement pour 350 000 €, les subventions perçues pour 406 617 €, le FCTVA pour 304 246 €, les dotations aux amortissements pour 381 051 €.

➤ Résultats 2024 :

	Dépenses	Recettes
Réalisation 2024	3 162 080	2 165 995
Déficit 2024	996 085	
Déficit cumulé fin 2023	324 613	
Déficit cumulé fin 2024	1 320 698	
Restes à réaliser	989 909	2 007 967
Besoin de financement	302 640	

Le déficit d'investissement de l'exercice est de 996 085 €.

Après reprise de l'excédent 2023, le résultat cumulé affiche un déficit de 1 320 698 €.

Le besoin de financement n'est que de 302 640 € car il comprend le report des deux emprunts contractés en 2024 (*contrats de 1 400 000 € auprès du Crédit Agricole inclus dans les restes à réaliser*).

Résultat de clôture 2024

Le résultat global de clôture 2024 affiche un excédent de 174 683 €.

Évolution des résultats de clôture de 2019 à 2024

	Résultat à la clôture 2019	Résultat à la clôture 2020	Résultat à la clôture 2021	Résultat à la clôture 2022	Résultat à la clôture 2023	Résultat à la clôture 2024
Investissement	-1 884 385	-1 631 195	-1 085 891	182 685	- 324 613	-1 320 698
Fonctionnement	1 310 200	1 807 717	1 702 414	1 632 580	1 177 750	1 495 381
Total Budget principal	-574 185	176 522	616 523	1 815 265	853 137	174 683

Les recettes propres de la section d'investissement sont suffisantes et participent au remboursement du capital des emprunts. Aussi, la règle de l'équilibre budgétaire est bien respectée dans l'exécution de l'année 2024 :

Dépenses à couvrir	
Remboursement en capital	841 557,33
Restes à réaliser en dépenses	989 909,60
Solde d'exécution N-1 (001)	324 612,93
TOTAL des dépenses à couvrir	2 156 079,86
Ressources disponibles :	
FCTVA	304 245,55
Taxe d'aménagement	34 318,14
Amortissements - reprises	351 165,74
Cession	54 300,00
Restes à réaliser en recettes	2 007 967,30
Affectation	350 000,00
TOTAL des ressources disponibles	3 101 996,73
SOLDE	945 916,87

Tableau d'extinction de la dette jusqu'en 2046 :

	Capital restant dû au 01/01/N	Annuité	Intérêts	Capital
2025	10 963 316,96	991 718,66	204 906,06	786 812,60
2026	10 176 504,36	977 674,57	184 810,26	792 864,31
2027	9 383 640,05	903 040,53	164 980,40	738 060,13
2028	8 645 579,92	832 935,12	149 573,18	683 361,94
2029	7 962 217,98	768 822,01	135 590,23	633 231,78
2030	7 328 986,20	739 168,66	123 408,20	615 760,46
2031	6 713 225,74	672 088,48	112 127,88	559 960,60
2032	6 153 265,14	667 032,13	101 537,89	565 494,24
2033	5 587 770,90	620 696,59	91 139,27	529 557,32
2034	5 058 213,58	603 209,31	82 335,92	520 873,39
2035	4 537 340,19	599 656,23	73 560,20	526 096,03
2036	4 011 244,16	596 120,41	64 691,62	531 428,79
2037	3 479 815,37	512 134,55	56 204,46	455 930,09
2038	3 023 885,28	508 581,10	48 532,21	460 048,89
2039	2 563 836,39	446 174,90	41 113,38	405 061,52
2040	2 158 774,87	442 631,58	34 197,09	408 434,49
2041	1 750 340,38	431 576,63	27 183,23	404 393,40
2042	1 345 946,98	420 625,93	20 185,50	400 440,43
2043	945 506,55	387 480,12	13 402,28	374 077,84
2044	571 428,71	369 961,36	7 153,33	362 808,03
2045	208 620,68	119 783,93	1 683,40	118 100,53
2046	90 520,15	91 183,48	663,33	90 520,15

Calcul de la capacité de désendettement sur la période 2019 – 2024

en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	526 074	1 033 098	1 134 479	1 088 008	734 806	1 012 653
C/16 - Annuité en capital de la dette	650 207	680 984	697 612	775 871	837 265	841 557
Epargne nette	-124 133	352 114	436 866	312 137	-102 459	171 095

Encours de dette au 31 décembre N	9 642 287	9 761 303	11 106 025	11 630 670	11 404 874	10 963 317
Capacité de désendettement BP en années <i>(Encours de dette / Epargne brute du BP)</i>	18,33	9,44	9,78	10,69	15,52	10,83

Le ratio indiquant la capacité de désendettement s'est amélioré : il passe de 15,52 années au 31 décembre 2023 à 10,83 années au 31 décembre 2024 ; le bon niveau de trésorerie a limité le recours à l'emprunt. Les tirages d'emprunt opérés en 2024 (400 000 €) étant inférieurs au montant de remboursement en capital (841 557 €), un désendettement de 441 557 € est constaté en 2024.

Le remboursement de deux emprunts en cours, l'un pour la gendarmerie, l'autre pour la Maison de santé pluridisciplinaire sont couverts par des loyers :

- L'annuité à rembourser pour l'emprunt de la gendarmerie est de 146 032,55 € et le loyer perçu de l'Etat s'élève à 163 279,50 €. L'annuité est donc couverte entièrement par le loyer. Le surplus sert au paiement de la taxe foncière et des divers frais d'entretien ;

- L'annuité à rembourser pour l'emprunt de la Maison de santé 57 885 € pour 2024 et le loyer payé en 2024 par la SCM des professionnels de santé s'élève à 42 436 € (*le loyer attendu pour 2025 est de 43 285 € en prenant en compte la situation d'occupation connue au 1^{er} janvier 2025 et avant révision au 1^{er} septembre 2025*). L'annuité étant dégressive (*remboursement à capital constant*), l'écart entre le loyer et le remboursement de l'annuité se réduit d'années en années.

Sans ces deux emprunts, l'encours de la dette au 31 décembre 2024 serait de 8 382 097 € ramenant la capacité de désendettement à **8,28 années**.

Au 31/12/2024, la part des emprunts fixes est de 94,74 % (*Capital Restant Dû de 10 386 650 €*), celle des emprunts variables de 5,26 % (*Capital Restant Dû de 576 667 €*).

III – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

CONTEXTE GENERAL

En 2025 l'inflation prévisionnelle est de 1,6% dont il faudra tenir compte dans le budget.

➤ Recettes de fonctionnement

Fiscalité :

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales est fixé à 1,017 pour 2025.

Historique des taux depuis 2019 et moyenne de la strate au 31/12/2023

Type de Taux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Taux moyens de la strate au 31/12/2023
TH	12,38	12,38	12,38	12,38	12,38	12,38	15,96
TFB	21,50	27,00	46,72	46,72	46,72	46,72	39,82
TFNB	38,62	46,00	46,00	46,00	46,00	46,00	52,79

Au 31/12/2023, les bases nettes de la commune et de la strate sont les suivantes :

	Mehun sur Yèvre (en milliers d'€)	En € par habitant	Moyenne de la strate (en € par habitant)
Taxes habitation	765	116	191
Foncier bâti	7 119	1 080	1 377
Foncier non bâti	105	16	20

Si le taux communal TFB est supérieur à celui de la strate, les bases sont quant à elles plus faibles. L'application des taux à des bases inférieures génère une recette par habitant inférieure à celle de la moyenne de la strate.

Les produits des taxes locales par habitant au 31/12/2023 sont les suivants (*avant application du coefficient correcteur*) :

- ✓ Taxes d'habitation : 14 € (moyenne de la strate 31 €)
- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 504 € (moyenne de la strate 548 €)
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 7 € (moyenne de la strate 10 €)

La simulation ci-dessous des bases communales prévisionnelles 2025 prend en compte la revalorisation de 1,70% pour les taxes foncières mais pas les variations physiques des bases non connues à ce jour.

Taxes	Bases 2024	Taux 2024	Recettes 2024	Bases 2025 prévisionnelles	Taux 2025	Recette attendue *
THRS	448 456	12,38	55 519	456 079	12,38	56 462
THLV	381 304	12,38	47 205	387 786	12,38	48 008
TFB	7 384 929	46,72	3 448 183	7 510 472	46,72	3 508 892
TFNB	108 387	46,00	49 858	110 229	46,00	50 705
			3 600 765			3 664 067

* Recette attendue hors effet du coefficient correcteur.

La recette fiscale totale en 2025 attendue est estimée à 3 664 067 € soit 1,76 % de plus que celle perçue en 2024.

Une démarche d'optimisation fiscale a été initiée fin 2023 avec le concours des services de Bourges Plus (*Observatoire fiscal*) et de la Direction Générale des finances publiques de Bourges. Les effets sur nos recettes fiscales ne sont pas attendus avant 2026.

De plus, fin 2024, une démarche d'optimisation des dotations de l'Etat a également été sollicitée à ce même service de Bourges Plus.

Autres recettes de fonctionnement :

- ✓ La part forfaitaire de la DGF est estimée à 590 000 €.
- ✓ La recette des taxes additionnelles aux droits de mutation est évaluée à 130 000 €. En raison de la poursuite de la crise immobilière, les transactions devraient rester à un rythme inférieur à 2021 et 2022.
- ✓ Suite à la tempête du 19 juin 2023, une aide dans le cadre du fonds de solidarité a été sollicitée auprès de l'Etat en juillet 2023. Une aide a été notifiée à la commune fin 2024 pour un montant de 22 324,50 €. Elle sera reçue début 2025.

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Péréquation horizontale :

En 2025, la commune devrait à nouveau contribuer au FPIC pour un montant estimé de 52 000 €.

Charges de personnel :

La masse salariale sera réévaluée pour tenir compte du Glissement Vieillesse Technicité, de la hausse du taux du Versement Mobilité (2,00% depuis le 1^{er} juillet 2024), du remplacement des agents absents, et de l'augmentation du taux de charges patronales CNRACL à 34,65 % au 1^{er} janvier 2025 contre 31,65 % en 2024. Ce taux augmentera de trois points par an en 2026, 2027 et 2028 pour atteindre 43,65 %.

Pour mémoire, évolution de la masse salariale et du ratio depuis 2019 :

Années	Chapitre 012 en dépenses	Variation N/N-1	Chapitre 013 en recettes	Coût net	Variation N/N-1	Dépenses réelles de fonctionnement	Ratio : coût net / dépenses réelles de fonctionnement
2019	4 152 115,51		95 133,66	4 056 981,85		6 835 246,39	59,35 %
2020	4 040 127,65	-2,70 %	105 741,42	3 934 386,23	-3,02 %	6 775 327,07	58,07 %
2021	4 165 750,95	3,11 %	130 436,35	4 035 314,60	2,57 %	7 087 649,33	56,95 %
2022	4 441 232,50	6,61 %	138 081,34	4 303 151,16	6,64 %	7 299 578,82	58,95 %
2023	4 660 965,07	4,95 %	114 453,09	4 546 511,98	5,66 %	7 956 059,72	57,13 %
2024	4 908 030,31	5,30 %	96 088,64	4 811 941,67	5,84 %	7 884 235,85	61,10 %
2025	5 090 000,00	3,71 %	80 000,00	5 010 000,00	4,12 %	/	/

Années	Dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel	Variation N/N-1	Dépenses réelles de fonctionnement	Ratio : dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement
2019	2 683 130,88		6 835 246,39	39,25 %
2020	2 735 199,42	1,94 %	6 775 327,07	40,37 %
2021	2 921 898,38	6,82 %	7 087 649,33	41,23 %
2022	2 858 346,32	-2,18 %	7 299 578,82	39,16 %
2023	3 295 094,65	15,28 %	7 956 059,72	41,42 %
2024	2 976 205,54	-9,68 %	7 884 235,85	37,75 %

Autres dépenses :

- Un crédit de 120 000 € sera inscrit au budget primitif pour payer la participation communale à la crèche et RAM (*Communauté de communes Terres du Haut Berry*). Ce crédit se base sur 16 berceaux attribués aux mehunois (*d'après l'avenant n°1 du 5 avril 2024 à la convention datée du 8 mars 2023*).
- L'effort de contribution des associations aux orientations d'économies budgétaires est à déterminer.
- Cotisations au CNFPT et au Centre de Gestion du Cher :
 - ✓ Le taux plafond de cotisation des collectivités auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale est de 1,00 %.
 - ✓ Le taux de cotisation du centre de gestion du Cher est stable à 1,40 %.

- Les coûts de l'énergie :
 - ✓ Electricité : le GIP Approlys a notifié le marché public à la société Octopus à compter du 1^{er} janvier 2025. Les tarifs communiqués en décembre 2024 indiquent une hausse par rapport à 2024 ;
 - ✓ Gaz : d'après notre fournisseur, le prix du MWh augmente de 4,80% en 2024 (16,37 € en 2024 et 17,16 € en 2025) ;Ces hausses tarifaires sont prises en compte dans le projet de budget primitif.
- Les intérêts d'emprunts seront en baisse, les taux étant en diminution.
- Une subvention de 320 000 € au CCAS est à envisager.

Relations financières avec Bourges Plus :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT du 24/09/2024 à Bourges Plus) a réévalué les montants pour la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) transférée en 2021 et a validé les montants pour le transfert de la compétence « Entretien des ouvrages hydrauliques » à compter de 2025 :

- En fonctionnement :
 - ✓ GEPU : 45 229 € seront déduits de l'attribution de compensation mais aussi reçus pour le même montant en recette selon une convention réalisée courant 2025 ;
 - ✓ Ouvrages hydrauliques : 35 000 € seront déduits de l'attribution de compensation mais aussi reçus pour le même montant en recette selon une convention réalisée courant 2025.
- En investissement :

Seront versés sous forme d'une subvention d'équipement :

- ✓ 48 334 € pour la compétence GEPU ;
- ✓ 26 750 € pour la compétence Entretien des ouvrages hydrauliques.

La dernière révision du pacte fiscal et financier par la communauté d'agglomération de Bourges date du 7 décembre 2023.

- ✓ Le montant total de l'allocation de compensation à percevoir en 2025 est de 1 667 487 € en tenant compte de la CLECT du 24/09/2024 ;
- ✓ L'enveloppe du fonds de concours pour la période 2024 – 2026 est de 96 618 € par an pour notre commune ;
- ✓ Le fonds de concours de développement touristique a été créé pour aider à renforcer le secteur du tourisme. L'enveloppe globale annuelle est de 50 000 € pour l'ensemble des communes de l'agglomération.
- ✓ En fonctionnement, la commune perçoit un montant annuel de 13 422,42 € pour la mise à disposition de personnel pour l'entretien des zones d'activités.

- ✓ Une foncière intercommunale a été créée en 2023 : cette politique foncière de l'agglomération. Notre commune détiendra à terme des parts sociales pour un montant total de 10 000 €.

Projection 2025 :

Epargnes brute et nette prévisionnelles 2025 :

<i>Epargnes brute et nette prévisionnelles</i>	<i>Au 31/12/2025</i>
Epargne Brute	930 000
Epargne Nette	100 000

➤ **Dépenses d'Investissement**

- ✓ L'annuité en capital est de 830 000 €.
- Suivi des opérations gérées en Autorisation de Programmes – Crédits de paiement (APCP) :
- ✓ Agrandissement du cimetière et relèvements de tombes :
Autorisation de programme créée en 2019 et réactualisée à 358 861,50 €
Dépenses réalisées de 2019 à 2024 : 118 861,50 €
Crédit de paiement 2025 : 240 000,00 €
- ✓ Restauration du Château Charles VII et aménagement muséal :
Autorisation de programme créée en 2022 pour 1 500 000,00 €.
Dépenses réalisées de 2022 à 2024 : 180,00 €
Crédit de paiement 2025 : 226 000,00 €
- Réfection de la rue Henri Boulard :
Autorisation de programme créée en 2023 pour 435 000,00 €
Dépenses réalisées en 2023 et 2024 : 28 552,80 €
Crédit de paiement 2025 : 0,00 €
Crédit de paiement 2026 : 403 440,00 €
- Réfection de la rue Camille Méraut :
Autorisation de programme créée en 2023 pour 507 560,00 €
Dépenses réalisées en 2023 et 2024 : 32 259,60 €
Crédit de paiement 2025 : 270 000,00 €
- Réfection du bassin nautique couvert :
Autorisation de programme créée en 2023 pour 1 542 000,00 €
Dépenses réalisées de 2023 à 2024 : 92 633,10 €
Crédit de paiement 2025 : 100 000,00 €

➤ **Les projets 2025**

Projet ayant fait l'objet d'un dépôt de dossier de demandes de subventions :

- Réfection du bassin nautique couvert (DETR)

En 2025, les nouvelles opérations inscrites seront prioritairement celles subventionnées ou en cours de demande.

Les projets les plus importants hors APCP seraient les suivants :

- Ecoles : changement de portes, rideaux occultants et isolation phonique : 39 900 €
- Matériels et mobiliers scolaires : 12 200 €
- Eclairage en LED des courts de tennis extérieurs et du dojo : 50 000 €
- Réfection rue Bernard Palissy : 35 000 €
- Arrosage automatique stade André Poitrenaux : 17 000 €
- Réfection couverture ancienne police municipale : 15 000 €
- Tables de pique-nique, mobilier et matériel éducatif à l'Espace Loisirs : 11 100 €
- Camion pour le service espaces verts : 100 000 €
- Equipements pour la maison éclusière : 45 000 €
- Panneau électronique d'informations : 15 000 €

De plus, dans le cadre d'une démarche prospective, des enveloppes financières sont projetées sur plusieurs années dans différents domaines : renouvellement de matériels et de mobiliers, mises aux normes et conformité, sécurité, diagnostic, prise en compte des nouvelles réglementations.

➤ **Plan pluriannuel d'investissement de 2025 à 2027**

Pour les trois années qui viennent, le plan pluriannuel ci-dessous indique les prévisions de dépenses par opération et par poste de dépenses ainsi que les recettes de subventions attribuées, demandées ou estimées :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

<u>Postes de dépenses</u>	2025		2026		2027	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations en APCP						
Réhabilitation Bâtiment Services Techniques		74 235				
Agrandissement et relèvements de tombes au cimetière	240 000	51 243				
Réfection Château Charles VII et aménagement muséal	226 000	75 000	350 000	116 600	150 000	50 000
Rue Henri Boulard			403 440	100 860		

Rue Camille Méraut	270 000	31 396	200 000			
Bassin nautique couvert	100 000		900 000	370 000	511 747	863 400
Opérations principales						
Travaux écoles	48 566	16 625	50 000		50 000	
Aire Camping-cars	215 060	61 472				
Vidéoprotection	20 096	13 957				
Photovoltaïques ST	20 000		272 000			
Voirie 2022 : 5 rues	35 687	33 230				
Chemin blanc	67 219					
Rue Bernard Palissy	35 000					
Rue Henri Boulard			403 440	117 600		
Avenue du général de Gaulle			150 000	43 750		
Aménagement de sécurité devant le collège			150 000	33 300		
Pont devant le pôle	20 000		150 000	43 750		
Réfection marches parking Collégiale	30 024		20 000			
Restauration tableau J d'Arc en prière	31 255	17 395				
Maison éclusière matériel	45 000	15 300				
Maison éclusière travaux	81 192					
LED tennis, dojo, kayak	54 157	40 791				
Stade Poitrenaux		12 300				
Foncière intercommunale	2 500					
Crédits par poste de dépense						
Voirie	106 024		100 000		100 000	
Panneaux et mobilier de voirie	5 000		5 000		5 000	
Eclairage public	467 262		200 000		200 000	
Travaux et matériel de sécurité	80 693	19 821	70 000		70 000	
Police Municipale	2 500		2 000		2 000	
Bâtiments	105 949	5 800	110 000		110 000	
Sites sportifs	57 576	16 600	50 000		50 000	
Matériel, outillage services techniques	125 000		50 000		50 000	
Matériel et mobilier administratif	29 873	6 250	3 000		3 000	
Matériel, équipement écoles	23 042	6 200	15 000		15 000	
Matériel école de musique	7 600		8 000		8 000	
Matériel autres services	18 338		10 000		10 000	
Espaces verts	19 000		10 000		10 000	
Eau pluviale, hydraulique	75 084		75 084		75 084	
Aide rénovation façade	25 000		25 000		25 000	

Informatique et télécommunication	17 666		10 000			
Œuvres d'art et collections	6 500		6 500		6 500	
Réserve foncière et frais notariés	16 300		20 000		20 000	
Total	2 730 163	497 615	3 818 464	899 118	1 481 331	913 400

➤ **Evolutions prévisionnelles du besoin de financement et de l'encours de la dette au 31/12/2025 :**

Dépenses d'équipements :	2 730 163 €
Ressources internes :	
➤ Epargne nette	-100 000 €
➤ Produits des cessions	- 0 €
Ressources externes :	
➤ Taxe d'aménagement	- 30 000 €
➤ Subventions attendues	- 497 615 €
➤ FCTVA	- 300 000 €
Besoin de financement :	1 802 548 €

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû devrait s'élever à 11 935 865 €.